



**FONDATION
HUMANITE**
A.S.B.L

N°F.92/46.729 DU 23 FEV 2022

Contribuons à la transformation de notre société



RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2024



Mot du Président



Notre engagement dans le secteur de l'éducation ...

*L'Être suprême dit: **“Voyez en l'homme une mine riche en gemmes d'une inestimable valeur. Seule l'éducation peut révéler les trésors de cette mine et permettre à l'humanité d'en profiter”**. L'éducation constitue non seulement des ailes pour la vie de l'homme et une échelle pour son ascension, mais aussi le moyen fondamental de promouvoir la prospérité et le succès d'une nation.*

La Fondation Humanité a fait de cette divine ordonnance le credo de ses actions en focalisant principalement ses interventions dans le domaine de l'éducation. Les actions entreprises en 2023 se sont poursuivies au cours l'exercice 2024 au bénéfice et avec un focus marqué sur les personnes en état de vulnérabilité.

Ainsi, outre la poursuite des travaux de construction et d'extension des écoles de son réseau, la Fondation Humanité a été un abri pour certains pauvres et nécessiteux en quête d'éducation. C'est ainsi qu'elle a dû accorder environ 200 bourses scolaires aux enfants, organiser des formations professionnelles, au titre de rattrapage scolaire, en faveur d'une centaine des jeunes et des adultes en état de vulnérabilité, renforcer les capacités administratives et enseignantes de près de 500 personnes encadrant environ 20.000 élèves et aussi accompagner quelques écoles dans la régularisation des leurs dossiers administratifs.

La page de l'exercice 2025 s'ouvre et est portée par le même élan, celui d'un engagement et d'un ancrage dans le domaine de l'éducation. Outre la consolidation des actions en cours d'implémentation, des nouvelles frontières d'interventions s'observent et seront prises à bras le corps par notre Organisation.

Tout en renouvelant les sentiments de gratitude à tous nos membres pour leurs inestimables contributions, nous les implorons à continuer à tendre leurs généreuses en faveur

de toutes ces personnes autour en état de dénuement et que sommes appelés à sortir de leur état de vulnérabilité.

Ancrage dans le secteur de l'éducation

Au terme de l'exercice échu 2024, la FH qui vient de s'achever a poussé la Fondation Humanité à recentrer ses activités principalement sur le secteur de l'éducation, qui est du reste son domaine de prédilection. Cette année a été aussi marquée d'une empreinte indélébile, à savoir l'inauguration et la mise en fonctionnement du Complexe Scolaire Humanité, basée à Ngomba-Kinkusa, en périphérie de la Commune de Ngaliema à Kinshasa. Plusieurs autres actions en termes d'assistance financière et en mobiliers ont été réalisées en faveur de quelques écoles situées dans quatre Provinces du Pays. C'est aussi au cours de cet exercice 2023 que plus de 160 personnes vulnérables ont clôturé leurs différentes formations professionnelles.

L'année 2024 qui vient de s'ouvrir vise notamment à consolider les actions déjà entreprises et en cours de réalisation, principalement dans le secteur de l'éducation. L'amorce du projet quinquennal "KELASI" devra passer à une autre phase dans son processus de mise en oeuvre.

Un cercle grandissant la Fondation Humanité continue à s'élargir, son périmètre d'intervention gagne aussi et davantage en surface. Nous réitérons nos remerciements à tous les adhérents et à tous les membres pour leurs différentes contributions inestimables, lesquelles leur permettent, via la Fondation Humanité, à favoriser l'accès aux études aux catégories vulnérables de notre société, à être des pères aimants pour l'orphelin, un refuge pour les âmes en détresse, un trésor pour les pauvres et un remède pour les malades...

1. La Fondation Humanité : Contribuons à la transformation sociétale

Vision, Objectifs, Principes et Valeurs

De par son appellation, la Fondation Humanité, en sa qualité d'Association Sans But Lucratif, est un appel à notre sens d'humanisme et aux gestes de cœur que nous pouvons collectivement poser, d'une part, en faveur de nos semblables se trouvant dans une situation de vulnérabilité ou de précarité et, d'autre part, comme protagoniste du développement social à travers des actions que nous sommes appelés à réaliser dans certains milieux spécifiques de notre société. Nous sommes appelés à apporter notre modeste contribution à la transformation individuelle et collective de notre société, en renforçant par le fait même notre cohésion sociale.

D'inspiration Baha'ie, elle se propose de traduire en actes et en actions ces deux pensées :

« Le but pour lequel les mortels sont passés du néant absolu au royaume de l'être est de travailler à l'amélioration du monde et à vivre ensemble dans la concorde et l'harmonie »

et

« Plus les qualités de coopération et d'assistance mutuelle sont manifestées par un peuple, plus la société humaine progresse et prospère ».



Le but principal de la Fondation Humanité est d'apporter un appui holistique, à titre des réponses urgentes et à long terme, aux multiples besoins des populations bien ciblées et vulnérables, en vue de contribuer tant soit peu à l'amélioration de leur vécu quotidien, au travers notamment une transformation individuelle et collective.

Certes que nous ne devons pas occulter la responsabilité de nos gouvernants dans l'amélioration des conditions socio-économiques des populations, il serait aussi inexact de penser que nous n'avons aucun rôle à jouer pour contribuer à la transformation individuelle et collective de notre société en posant des actes de solidarité, de soutien mutuel, d'entraide notamment vis-à-vis de nos semblables qui vivent dans des situations de précarité.

Nous ne pouvons pas rester insensibles, surtout lorsque nous voyons la situation déplorable de nos semblables ou de notre société de manière générale. **Nous avons cette capacité de libérer le pouvoir de reconstruction de notre société à des degrés encore plus élevés.**

La Fondation Humanité se fixe comme principale sphère d'intervention **le secteur de l'éducation** où elle vise notamment à favoriser l'accès aux études aux catégories vulnérables de la société. Les interventions en matière d'éducation peuvent

comprendre aussi bien la construction et l'opérationnalisation des écoles que l'assistance, sous formes diverses et variées apportées, à d'autres écoles pour leur meilleur fonctionnement.



Dans le cadre de son approche holistique, lorsque la Fondation Humanité intervient en faveur d'une population vulnérable bien ciblée, elle peut viser plusieurs objectifs spécifiques, notamment de (d) :

- *assurer une meilleure qualité de l'éducation, sous toutes ses formes, et un accès aux études aux catégories vulnérables et plus démunies de la communauté ;*
- *promouvoir les Femmes, particulièrement dans le domaine de l'alphabétisation, en vue de leur permettre de se prendre en charge par l'exercice d'une activité génératrice de revenus ;*



- *contribuer à la couverture sanitaire pour tous, notamment par le développement et l'opérationnalisation des structures de santé ;*
- *protéger et de lutter contre la détérioration de l'environnement, en proposant et en mettant en œuvre les mesures de réhabilitation et de sauvegarde environnementale, plus particulièrement dans les zones minières et les localités qui sont affectées par les activités d'exploitation minière et pétrolière ;*
- *mettre en œuvre des projets dans le domaine de la santé et de l'agriculture, notamment en formant et en orientant les catégories de la population vulnérable aux techniques culturelles, ainsi qu'à la création des coopératives agro-pastorales ;*
- *Assurer, si tel est le cas, une formation minimale et un encadrement aux exploitants miniers artisanaux ainsi qu'à la promotion de leurs activités ;*
- *appuyer techniquement et matériellement les initiatives (actions) communautaires en vue de renforcer la cohésion sociale, et l'autonomisation des personnes vulnérables ;*
- *entreprendre et de mettre en œuvre tout projet, toute activité et toute initiative ayant pour finalité d'apporter un appui secourable aux populations vulnérables.*

La Fondation Humanité est *construite sur la base des qualités suivantes : l'unité, la fiabilité, le soutien mutuel, la collaboration, la redevabilité, la justice et l'équité.*

Agrément et Personnalité Juridique

Après l'approbation et la signature de ses Statuts ainsi que de son Règlement Intérieur, c'est en date du 23 Février 2022 que la Fondation Humanité a reçu l'approbation légale de fonctionner comme Association Sans But Lucratif enregistrée sous le Numéro F.92/46.729 du 23 Février 2022.

A ce titre, elle est régie par la Loi N°004/2001 du 20 Juillet 2001 portant Dispositions Générales Applicables aux Associations Sans But Lucratif et aux Etablissements d'Utilité Publique.



En date du mardi 1er mars 2022, dans la salle Yvonne COMPERE de l'hôtel SULTANI à Kinshasa Gombe, le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre a, au nom du Chef du Gouvernement, lancé officiellement et solennellement le début des activités de la Fondation Humanité, au cours d'une cérémonie réunissant ses membres fondateurs, ses premiers adhérents, des invités de marque et des autorités publiques.

Peu après son lancement, le cercle de la Fondation Humanité s'est élargi et plusieurs autres adhérents non seulement de Kinshasa mais de trois autres Provinces du pays, à savoir Le Haut Katanga, le Nord ainsi que le Sud Kivu. Au terme de sa première année d'existence, la Fondation Humanité comptait 463 membres. Ce nombre est passé à à fin 2023, réparti de la manière suivante:

Organes et Structures

Conformément aux dispositions de l'Article 16 de ses Statuts, la Fondation Humanité est composée de trois organes, à savoir :

- L'Assemblée Générale (AG) ;

- Le Conseil d'Administration (CA) ;
- La Coordination.

L'Assemblée Générale, suivant les termes de l'Article 17 des Statuts, est l'organe de décision et de délibération de la Fondation. Elle est composée de tous les membres fondateurs, effectifs et sympathisants ou d'honneur. Sans préjudice à l'alinéa 1 du présent article, les membres sympathisants ou d'honneur participent aux réunions de l'Assemblée Générale sans voix délibérative.

En référence à l'Article 24 des Statuts de la Fondation, le Conseil d'Administration est l'organe qui veille à l'application ou exécution des résolutions de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Fondation et autoriser tout acte ou opération entrant dans l'objet de la Fondation, excepté ceux dévolus expressément aux Assemblées Générales.

S'agissant de la Coordination et au terme de l'Article 26 des Statuts de la Fondation, elle est l'organe chargé de la gestion quotidienne de l'organisation. A ce titre, elle est investie d'une mission générale de réalisation des objectifs de la Fondation, veille à la gestion correcte du patrimoine ainsi que des ressources de la Fondation et assure un contrôle permanent des activités et missions déléguées.

Elle est placée sous la direction d'un Coordonnateur, assisté éventuellement d'un Coordonnateur-Adjoint.

Les bureaux de la Fondation Humanité sont implantés au 1^{er} étage d'un Immeuble situé au Numéro 8, de l'Avenue Province du Quartier Golf, dans la Commune de la Gombe, à Kinshasa.

En dehors de Kinshasa et compte tenu de sa vocation nationale, la Fondations Humanité est déjà présente dans quatre (04) Provinces de la République Démocratique du Congo, à savoir : le Haut-Katanga, le Kasaï Central, le Nord et le Sud Kivu.



RÉALISATIONS 2024

- 1) Agrément et Personnalité Juridique
 - a) Enregistrement,
 - b) Agrément
 - c) et ...
- 2) Ouverture de la FH à l'international
 - a) Participation à la 34ème conférence ebbf
 - b) Mission Genève
- 3) Formations capacitantes
 - a) Personnel enseignant
 - b) Personnel administratif
- 4) Octroi des bourses scolaires
- 5) Formation des vulnérables
 - a) Lubumbashi
 - b) Bukavu
- 6) Construction et équipement du CS Carmel

- 7) CSH : le petit poisson qui est en train de grandir
 - a) Clôture 1ère Année Scolaire 2023 - 2024
 - b) Colonie des vacances
 - c) Dotation en matériels et équipements scolaires
 - d) Finalisation de la construction du 3ème niveau
- 8) Projet Kelasi, consultation des bénéficiaires
- 9) Lutte anti-érosive à Ngomba Kinkusa
- 10) Diverses interventions à caractère humanitaire
 - a) Cris de l'orphélin du Congo
 - b) Home des vieillards de Kabinda
 - c) CS Musawato
 - d) CS Bumi
 - e) Participation au 25ème anniversaire du Collège la Référence
 - f)

Depuis le début des activités jusqu'à la fin de l'année civile 2022, 463 personnes ont été enregistrées comme membres ayant formellement adhéré à la vision de la Fondation Humanité. La répartition par ville se présente de la manière suivante :

Bukavu : 351 membres ;	Kinshasa : 62 membres :
Goma : 35 membres ;	Lubumbashi : 15 membres.



© Fondation Humanité asbl – Janvier 2024